



Livret d'accueil DU RÉSIDENT



2021-2022

Unité de Gestion
Clignancourt



Résidence **Francis de Croisset**



Sommaire

1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE

Accueil en loge et permanence des week-ends et jours fériés
Les pièces à fournir à votre arrivée
Redevance ou loyer
L'aide au logement

page 5

2 VIVRE AU QUOTIDIEN

Vos clés
Internet
Courrier
À votre disposition en résidence
Entretien et respect des locaux
Des espaces collectifs
Restauration
Numéros d'urgence

page 6

3 VIVRE ENSEMBLE

Les tuteurs et services civiques
Le règlement intérieur
Les nuisances sonores
Votre résidence sur Facebook
Le conseil de résidence

page 10

4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ÉTUDIANTE

Liens utiles à utiliser sans modération
La vie de campus
Nos services vous accompagnent

page 11

5 RENOUVELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE

Informations générales
Les pièces à fournir pour une réadmission

page 13

6 QUITTER VOTRE LOGEMENT

Le préavis
L'état des lieux de sortie
Le solde de votre compte

page 14

7 PETIT RÉCAP' DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE

page 16

Bienvenue



Dans votre logement
au Crous de Paris

Résidence Francis de Croisset

8 rue Francis de Croisset

75018 Paris

01 40 51 35 47 ou 01 42 54 11 76

croisset@crous-paris.fr

Secrétariat du lundi au vendredi
de 9h30 à 11h30
et de 12h30 à 16h30

1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE

Accueil en loge et permanence des week-ends et jours fériés

La loge est ouverte 24h/24 et 7j/7. Elle est tenue par un agent du Crous ou un agent de sécurité en dehors des heures de bureau.

Responsable de l'unité de gestion Clignancourt
Mme Suzanne SPIELEWOY

Les pièces à fournir à votre arrivée

Voici les documents que vous devez apporter lors de votre arrivée à la résidence :

- votre notification de bourse
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport ou carte de séjour à jour
- une photocopie de votre certificat de scolarité ou une carte d'identité pour l'année en cours ou un document Parcoursup d'acceptation dans un établissement parisien
- un RIB pour le remboursement du dépôt de garantie à votre départ
- une assurance habitation, aucune clé ne sera remise sans l'assurance
- le règlement intérieur signé (à télécharger sur votre espace sur le site messervices.etudiant.gouv.fr)
- la décision unilatérale d'admission signée (à télécharger sur votre espace sur le site messervices.etudiant.gouv.fr)
- les informations concernant votre garant : demandez à bénéficier de la garantie Visale dès à présent, gratuite et sécurisée. Connectez-vous sur le site ww.visale.fr afin d'obtenir un numéro de visa qu'il faudra nous transmettre dès réception. Contact Visale : 04 72 13 21 99 
- deux photos d'identité - version papier

Redevance ou loyer

À régler entre le **1er et le 12 du mois** pour le mois en cours :

Par internet : sur messervices.etudiant.gouv.fr (ou cite-u.crous-paris.fr si vous n'avez pas de numéro INE).

Si vous ne parvenez pas à payer sur le site, **contactez le service technique disponible en ligne.**

L'aide au logement (CAF)

En tant que locataire du Crous, vous êtes éligible aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les demandes doivent être saisies en ligne sur le site de la CAF sur <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

Téléchargez votre attestation de loyer sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr dans la rubrique Cité-U. Celui-ci vous indique dorénavant le N° SIRET et le N° locataire afin de faire votre demande en ligne. Si l'option n'apparaît pas ou que vous êtes étudiant étranger, vous pouvez obtenir votre attestation de loyer directement au secrétariat de votre résidence.

Dès que possible, **pensez à fournir à la CAF votre notification définitive de bourse** pour avoir le maximum d'APL possible !



En cas de besoin, vous pouvez appeler le **0810 25 75 10** ou vous rendre à **une agence CAF.**

2 VIVRE AU QUOTIDIEN

Vos clés



Vous pouvez vous faire ouvrir la porte de votre logement. L'ouverture de la porte est facturée 15€.



Vous serez facturé selon le tarif en vigueur (ainsi que le badge et les clés de la boîte aux lettres). L'assureur de votre habitation (assurance locative) peut prendre en charge l'ouverture de la porte et le changement de canon.



Internet

Pour vous connecter en wifi, recherchez le réseau **Smart Campus** et entrez votre code de connexion personnel. Veillez à nous communiquer un numéro de portable et une adresse email valides pour recevoir votre code d'accès personnel.



Si vous rencontrez des problèmes de connexion, veuillez contacter directement le fournisseur d'accès Wifirst au **01 70 70 46 26, par email à care@wifirst.fr ou encore sur le tchat 7j/7 de 13h00 à 23h00.**

Courrier

Les boîtes aux lettres sont situées au pied de chaque bâtiment. Pour recevoir votre courrier, **veillez à ce que votre adresse soit toujours correctement indiquée** avec votre numéro de boîte aux lettres (BAL) ou numéro de studio. Sans cette indication, la Poste retourne les courriers à l'expéditeur.

NOM Prénom
BAL/studio n° ...
Adresse de la résidence

Il n'y a aucun suivi de courrier après votre départ de la résidence. Si vous souhaitez faire suivre votre courrier, vous devez souscrire un abonnement auprès de La Poste, à votre charge.

À votre disposition en résidence

- **Laverie et sèche-linge** situés dans la laverie au niveau de la salle des jeux
- **Salle des jeux** avec table de ping-pong et baby-foot. Vous pouvez récupérer de quoi les utiliser auprès de la loge de la résidence en échange des clés de votre logement.
- **Salle TV**
- **Deux salles de travail**
- **Boîtes aux lettres** situées au pied de chaque bâtiment

Entretien et respect des locaux

Vous êtes tenu d'entretenir et de prendre soin de vos locaux. N'oubliez pas qu'à votre départ, votre logement doit être rendu propre, conformément à votre état des lieux d'entrée. Toutes dégradations ou nettoyage seront **facturés et déduits de votre caution.**



Ici aussi, **on trie les déchets !** Dans le container jaune, papiers, emballages, briques en cartons, bouteilles plastiques, le tout bien vidé ! Dans le container blanc les bouteilles en verre. Dans le vert, on y met ce qui reste après avoir fait le tri ! Vous avez des containers à disposition au sous-sol (-1) de chaque bâtiment de la résidence et au niveau du parking. De plus il est strictement interdit de jeter des ordures par les fenêtres (bouteilles, mégots de cigarettes etc...)

Merci de respecter les espaces communs : toute dégradation se verra sanctionnée.



L'alèse, le linge de lit, la vaisselle, le rideau de douche, les néons, et ampoules tout ce qui est consommable est à votre charge.

Les animaux sont strictement interdits.

Les hébergements clandestins ne sont pas tolérés.

Si vous avez une **réparation à signaler**, contactez la résidence **croisset@crous-paris.fr ou remplissez une feuille de demande de réparation** auprès de la loge.

Des espaces collectifs

Si vous avez **besoin d'espace pour travailler en dehors de votre logement**, en groupe ou en solo, venez tester les **(S)paces** : des espaces de travail cosy, situés dans certaines résidences et points de restauration du Crous de Paris.



Pour connaître les adresses de vos (S)paces les plus proches rendez-vous sur le site web www.crous-paris.fr.

Certaines résidences disposent aussi de salles communes pouvant être utilisées comme salle de travail ou la salle de convivialité.

Restauration

Vous trouverez plusieurs points de restauration à proximité de vos campus et de vos résidences ! **Le repas en restaurant universitaire coûte 3,30 € et 1€ pour les boursiers.** Vous n'avez pas le temps de vous restaurer dans un RU ? Aucun problème, le Crous s'adapte à vos besoins et vous propose des cafétérias et des points de vente à emporter.



Connectez-vous sur le site web du Crous de Paris ou sur l'appli Crous Mobile pour consulter les menus et localiser tous les points de restauration les plus proches de vous. Pour le repas du soir, un site unique vous propose le repas à 3,30 € à la Cité Internationale.



Izly est votre moyen de paiement pour les points de restauration du Crous de Paris. Au cas où votre carte étudiante ne serait pas équipée de ce système de paiement, n'oubliez pas de télécharger l'appli mobile qui vous évitera de devoir vous procurer une carte.

Vous pouvez aussi vous procurer gratuitement une carte Izly au secrétariat de votre restaurant universitaire.

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
Femmes battues : 3919



3 VIVRE ENSEMBLE

Les tuteurs et services civiques

Le Crous engage des tuteurs et services civiques pour vous accompagner. Nous vous communiquerons les noms de **vos tutrices/eurs et des services civiques** au cours du mois de septembre. Ils ou elles connaissent la résidence COMME LEUR POCHE et organisent chaque mois des événements à thème : projection de film ou de série dans la résidence (une petite soirée Game of Thrones ça vous dit ?), soirée jeux de société, sortie sportive... bref, des événements conviviaux qui vous permettent de rencontrer d'autres résidents. Bien pratique lorsque l'on débarque à Paris et qu'on ne connaît personne !



Vous avez une idée de sortie ou un petit projet susceptible de plaire ? N'hésitez pas à contacter les tuteurs / tutrices pour leur en parler, ils ou elles seront ravi(e)s de vous aider à préparer et organiser cet événement.

Le règlement intérieur

Certains d'entre vous peuvent être amenés à découvrir la vie en collectivité, nous vous invitons vivement à relire le règlement intérieur que vous avez signé et que le Crous vous a remis, lors de la constitution de votre dossier. Il est aussi disponible en ligne sur le site du Crous.

Le **démarchage est interdit** au sein des résidences. N'hésitez pas à prévenir le personnel de la résidence si vous constatez ces agissements.



Les nuisances sonores

Veillez à limiter vos nuisances sonores, à pas de loup tôt le matin comme tard le soir !



En cas de manquement à ces règles vous vous exposez à des avertissements, qui répétés peuvent entraîner la perte de votre droit d'occupation du logement.

CHUT!



Votre résidence sur Facebook

Vous avez un compte Facebook ? Rejoignez le groupe « Résidence Francis de Croisset ». Il vous permet d'échanger bons plans, informations utiles etc.. ! Être étudiant c'est aussi pouvoir s'entraider.

Une calculatrice pour mon partiel svp quelqu'un ??

J'en ai une, je suis au 1er !



Le conseil de résidence

Des élections sont organisées chaque année, afin d'**élire des représentants dans chaque résidence**. Vie en résidence, vie collective, animations et activités culturelles, tous les problèmes en résidence y sont discutés au conseil.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des résidences, il est primordial que des résidents s'engagent dans ce conseil. Vos élus porteront votre voix auprès de l'administration. Les élections ont lieu au premier trimestre, en ligne.

Si vous souhaitez vous présenter, **signalez-vous auprès de votre secrétariat**.

4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ETUDIANTE


Liens utiles à utiliser sans modération

- Toute l'**actu sur votre vie étudiante** au Crous (restauration, animation, culture etc.) sur www.crous-paris.fr ou sur l'appli **Crous Mobile** !
- Suivez-nous **sur les réseaux sociaux** :
 -  Facebook – Crous.paris.official
 -  Twitter – CrousPariset très prochainement (rentrée 2020) sur Instagram !
- **Payer son loyer** en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr, puis en cliquant sur « Cité U ».

La vie de campus

Le bon plan culture

du Crous de Paris

Le Crous vous propose une **billetterie** en ligne pour accéder à de nombreux spectacles, pièces de théâtres, concerts, à des prix très réduits  ici -> www.crous-paris.fr

De nombreuses activités culturelles sont également proposées dans nos lieux de vie : au centre culturel, la galerie, la Barge, au café Mabillon, toutes nos animations et actualités culturelles sont [ici](#) !

Nos services vous accompagnent !

L'accueil se fait **uniquement sur rendez-vous**, à prendre sur votre plateforme messervices.etudiant.gouv.fr



Pour toute question relatives aux bourses ou au logement, vous pouvez remplir un formulaire sur la plateforme www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new ou par téléphone au 01 40 51 62 00.

ZOOM SUR les dispositifs d'écoute et de soutien :

- Nightline, la ligne d'écoute téléphonique nocturne et anonyme - 01 88 32 12 32 📞
- Happs Line, des consultations gratuites avec un psychologue pour les résidents du Crous, plus d'informations www.crous-paris.fr

5 RENOUELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Informations générales

Votre logement et votre résidence vous ont plu et **vous souhaiteriez réintégrer cette résidence pour l'année prochaine** ? C'est possible.



ATTENTION ! Votre admission est annuelle et prend automatiquement fin au 31 août en l'absence de renouvellement.

IMPORTANT : vous devez demander un renouvellement chaque année, ne pas être en dette et ne pas avoir de problèmes de comportement.

Votre demande de réadmission se fait par la constitution de votre dossier social étudiant (DSE) à partir du 15 janvier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Les décisions unilatérales d'admission en résidence sont à amener auprès du secrétariat de la résidence entre le 20 et le 30 septembre dernier délai.



Les pièces à fournir pour un renouvellement

- Notification de bourse définitive
- Une photocopie de votre certificat de scolarité ou une carte d'étudiant pour l'année en cours
- Une assurance habitation
- Le règlement intérieur signé (sur messervices.etudiant.gouv.fr)
- La décision unilatérale d'admission signée (sur messervices.etudiant.gouv.fr)
- Demandez à bénéficier de la garantie Visale dès à présent, gratuite et sécurisée



Vous pouvez envoyer ces documents scannés (pas de photos ou captures d'écran) par mail, **vous devez impérativement amener ou envoyer au secrétariat votre Décision unilatérale d'admission en résidence, c'est OBLIGATOIRE.**

6 QUITTER VOTRE LOGEMENT

Vous le savez toutes les bonnes choses ont une fin... Votre séjour dans la résidence et votre année universitaire aussi !

Voici les 3 étapes importantes lorsque vous quittez votre logement étudiant :

Le préavis

Avant votre départ vous devez procéder à la résiliation de votre acte d'engagement.

Pour une location en appartement, votre préavis sera d'un mois plein. **Vous devrez adresser une demande écrite en courrier recommandé avec accusé de réception. Votre secrétariat peut vous fournir un exemplaire.**





L'état des lieux de sortie



Lorsque votre demande de départ est acceptée, vous devez **prendre contact avec les agents d'accueil et fixer un rendez-vous** pour votre état des lieux de sortie.

Il doit se faire **le jour de votre départ, avec un agent du Crous et en votre présence**. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez faire une procuration à une autre personne, pour qu'elle vous représente pendant l'état des lieux. Merci de communiquer votre adresse email pour recevoir l'état des lieux de sortie.

Le solde de votre compte



Une fois **les clés rendues, un solde de votre compte sera établi** en tenant compte des éventuelles dégradations constatées dans le logement.



En cas de compte créditeur, **le Crous vous remboursera par virement bancaire dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de votre départ**. Vous aurez délivré au préalable au secrétariat ou aux agents d'accueil, un RIB ainsi qu'une demande de remboursement. Aucun remboursement ne sera effectué sur le compte d'une tierce personne.



7 PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS MA POCHE



Crous Mobile, IN-DIS-PEN-SABLE !

Pour repérer vos lieux de restauration à proximité ou consulter les menus du jour !



CAF, pour mes APL !

Suivez vos prestations, l'avancement de vos demandes.



RATP, le réseau des transports de Paris

Tous les plans des lignes de métros, bus, tramway, l'info trafic du réseau, pour ne pas se perdre dans les couloirs souterrains !



Izly, le paiement sans contact sur le campus !

Payez votre repas, votre jus d'orange et votre salade dans tous les points de vente Crous en France !



AMELI, l'assurance maladie

Consultez vos remboursements, attestation de droits, etc.



VIANAVIGO, sur toute l'Île-de-France

Itinéraires, horaires, retrouvez tous les outils et informations indispensables à l'organisation de vos déplacements en transports en Île-de-France.



Une adresse indispensable pour découvrir tous les bons plans étudiants à Paris !

www.mie.paris.fr

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser au secrétariat de la résidence.

Nous vous souhaitons un excellent séjour dans votre résidence universitaire !



Au service de tous
les étudiants

www.crous-paris.fr

Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris
39 avenue Georges Bernanos
75005 Paris

 [crous.paris.officiel](https://www.facebook.com/crous.paris.officiel)

 [@CrousParis](https://twitter.com/CrousParis)

 [@crousparis](https://www.instagram.com/crousparis)